

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 20.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 6 juillet 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 12 (0 procuration)
- Suffrages exprimés : 12 (12 pour, 0 contre, 0 abstention)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le six juillet deux mille vingt-six, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ALLIROL Béatrice, ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DURANCEAU Damien, GAY Robert, JAFFRE Sylvain, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, PELOUX Nicole, TARDY Lionel et TEMPLIER Jean-Pierre

Absents excusés : MAGNUS Philippe et TRUPHEME Anne

ORDRE DU JOUR : RPE et LAEP : location de locaux à la commune de Sisteron

Dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire », la CCSB a mis en place un Relais Petite Enfance (REP) et un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dont la gestion est confiée à l'association Fruits de la Passion pour la partie 04 du territoire intercommunal.

Pour rappel, le RPE s'adresse aux professionnels et aux familles.

Ses missions sont les suivantes :

- information sur les différents modes de garde,
- accompagnement dans les démarches administratives et contractuelles,
- professionnalisation et aide à la création de Maisons d'Assistants Maternelles
- mise en place d'ateliers de sociabilisation pour les enfants,
- promotion du métier d'assistant maternel.

Le LAEP s'adresse aux parents accompagnés de leurs enfants.

Ses objectifs sont de favoriser la qualité du lien enfant-parent, de créer un espace de socialisation de l'enfant (installations/jeux), la prévention, l'information, et le travail en réseau.

Ces deux dispositifs figurent dans le plan d'action défini dans la Convention Territoriale Globale (CTG), votée en conseil communautaire par délibération n° 169.22 du 12 décembre 2022.

Pour l'exercice de cette compétence, la commune de Sisteron loue les locaux de l'ex-école du Gand depuis le 22 novembre 2025 à la CCSB. La commune sollicite un loyer d'un montant de 135 € par mois, afin de couvrir les frais de chauffage, d'eau et d'électricité. Le bail en cours s'achèvera le 31 août 2026. Il est proposé de le renouveler pour une année, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le renouvellement de la location de locaux à la commune de Sisteron pour le RPE, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 au tarif de 135 € par mois ;
- autorise le président ou son représentant à signer la convention de location des locaux mis à disposition de l'association Fruits de la Passion, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le :

31 JUL. 2026